

Le paysage, le végétal et le fleurissement sont des atouts importants pour développer la qualité de vie et l'attractivité des communes.

Amélioration du cadre de vie dans les territoires, jardinage au naturel, animations vers la population et les visiteurs, cohésion sociale, aménagement de l'espace, la notion d'embellissement se substitue désormais à la notion de fleurissement.

C'est dans cette évolution que notre département riche d'un réseau d'acteurs a décidé de remplacer les concours de fleurissement par un accompagnement des communes pour renforcer le lien social, la solidarité et développer le jardinage au naturel auprès de la population.

Ainsi, le Conseil départemental propose d'accompagner les collectivités qui souhaite obtenir le label "Villes et Villages Fleuris" de niveau 1 fleur.

La visite technique de ce jour s'inscrit dans cette démarche.

La commune de Laurenan a motivé son souhait d'obtenir le label "Villes et Villages Fleuris" de niveau 1 fleur.

La commission départementale composée de M. Yannick Morin, conseiller départemental, MmeIngrid Lapeyre, animatrice au Pays Touristique Centre Bretagne, M. Hervé Sibille, responsable des services jardins de la ville de Loudéac et de Mme Christine Hamon Rondo, technicienne au Conseil départemental, va visiter les aménagements communaux

L'évaluation porte sur différents critères comme : les réflexions générales d'aménagement, le patrimoine végétal et fleuri, la gestion environnementale et la qualité de l'espace public, les actions vers la population et la mise en place du 0 phyto.

La visite est basée sur un circuit préparé par la commune d'environ 1h30.

10 collectivités seront visitées cette année. A l'issu de ces visites, la commission départementale se réunira mi-octobre pour sélectionner les collectivités qui participeront en 2016 pour le label 1 fleur au niveau régional.

Pour information : Une rencontre technique départementale sera organisée le jeudi 5 novembre sur la thématique : "Jardinons nos rues, vers un fleurissement participatif".

Cette journée s'adresse à toutes les collectivités qui ont adhéré à la démarche départemental.

Pour rappel, l'adhésion est annuelle et gratuite.

Renseignements complémentaires :

Christine Hamon Rondo

Conseil départemental

02 96 62 85 66